

### Juillet - Août 2023

#### Edition spéciale

La commission communication vous propose pour cet été une édition spéciale sur les bonnes pratiques dans la commune.

### Calendrier des manifestations

(connues à la date de rédaction)

#### Juillet

- Sam 1** : Tournoi de palets sur planche bois à 13h30 au stade.  
Organisé par l'USG
- Dim 2** : Vernissage de l'exposition de Ivana Adame Makac.  
Expo jusqu'au 19 août par le Ravitaillement, 1 rue du Moulin
- Mer 5** : Animation chants pour les 60 ans résidant dans la commune,  
15h, salle de convivialité du bois Taney, par le CCAS.  
Inscriptions obligatoires 02.33.91.22.18.
- Jeu 6** : Ateliers parents enfants, par Familles Rurales, Gavray.
- Sam 8** : Marché Normand d'autrefois, par le comité Joies et Loisirs  
Feu d'artifice
- Dim 16** : Méchoui à Sourdeval-les Bois
- Du 8 au 21** : Courant d'arts, organisé par la Maison du tourisme,  
salle Jean Orvain, Gavray
- Du 8 au 26 août** : Scène ouverte de 10h30 à 12h pendant le marché du  
samedi, organisé par la Maison du tourisme, place de l'Eglise
- Lun 10** : Randonnée à 19h30, à Sourdeval-les-Bois, salle des fêtes  
par la Maison du tourisme
- Lun 17** : Randonnée à 19h30, parking au Mesnil-Rogues  
par la Maison du tourisme
- Ven 28** : Repas de la Paix, par les anciens combattants et Sienna en Fête
- Lun 31** : Randonnée à 19h30, mairie du Mesnil-Amand par la  
Maison du tourisme

#### Août

- Jeu 3** : Foire aux moutons
- Jeu 3** : Ateliers parents enfants, par Familles Rurales, Gavray
- Sam 5** : Journées rencontres du Mesnil-Hue
- Lun 10** : Randonnée à 19h30, rdv office de tourisme, Gavray,  
Par Maison du tourisme
- Jeu 10** : Foire Saint Hyppolite par le comité des fêtes Joies et Loisirs
- Jeu 10** : Ateliers parents enfants, par Familles Rurales, Gavray
- Mer 5** : Animation chants pour les 60 ans résidant dans la commune,  
15h, salle de convivialité du bois Taney, par le CCAS.  
Inscriptions obligatoires 02.33.91.22.18.

#### Septembre

- Sam 2** : Forum des associations
- Sam 9** : Apéro concert, par l'UCACG

Retrouvez toutes les informations concernant la ville sur [www.gavraysursienne.fr](http://www.gavraysursienne.fr),  
la page Facebook et sur la page Instagram.

### Dicton du mois

**Juillet, orage de nuit, peu de mal, mais que de bruit !  
C'est le mois d'août qui donne bon goût !**

### Permanences

#### DES MAIRIES DELEGUEES

- **Le Mesnil-Amand** - 02.33.61.70.05  
Samedi 11h - 12h
- **Le Mesnil-Rogues** - 02.33.61.33.60  
Lundi 15h -17h
- **Sourdeval-Les-Bois** - 02.33.61.79.91  
Lundi 15h -17h

#### A LA MAIRIE DE GAVRAY-SUR-SIENNE

- **ADMR** : Le mardi de 9h30 à 11h15
- **Assistante Sociale** : Uniquement sur  
rendez vous (02.33.91.14.00)

#### HOME SOLIDARITE 02.33.49.59.45

- Lundi : 13h30 -16h30
- Mercredi : 10h -12h et 13h30 -16h30
- Samedi : 10h30 -16h30

#### BIBLIOTHEQUE POUR TOUS Mercredi et samedi : 10h30 à 12h

- **Familles Rurales**  
Mardi 9h -12h30  
Mercredi et jeudi 13h30 - 18h  
Vendredi 9h -12h30 et 13h-18h  
Samedi 9h -12h
- **Mission Locale** :  
Le jeudi de 13h45 à 17h sur RDV
- **Espace Public Numérique (EPN)**  
Mercredi, jeudi après-midi, vendredi
- **Relais Petite Enfance (REP)**  
Accueil : mardi de 14h à 17h, mercredi  
sur RDV, jeudi de 14h à 17h.  
*Matinées d'éveil* : Ouvertes aux  
assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s :  
le jeudi (crèche de Gavray) de 9h à  
12h.

#### CRECHE «les lutins de la Sienna» 02.33.59.99.61

#### VOS MARCHES

- Samedi et mercredi matin
- Mercredi matin : marché aux veaux
- Tous les 1ers jeudis, foire aux moutons  
**Place du Docteur Beck** :
- Mercredi : pizzas
- Jeudi : grillades
- Vendredi : kébabs

#### DECHETTERIE Jusqu'au 30/09

- Lundi, mercredi, vendredi 13h30 - 18h30
- Samedi 9h - 12h30 et 13h30 - 18h

#### OFFICES RELIGIEUX

##### Juillet

- Samedis : 22, 29 à 18h
- Dimanche : 16 à 10h30

##### Août

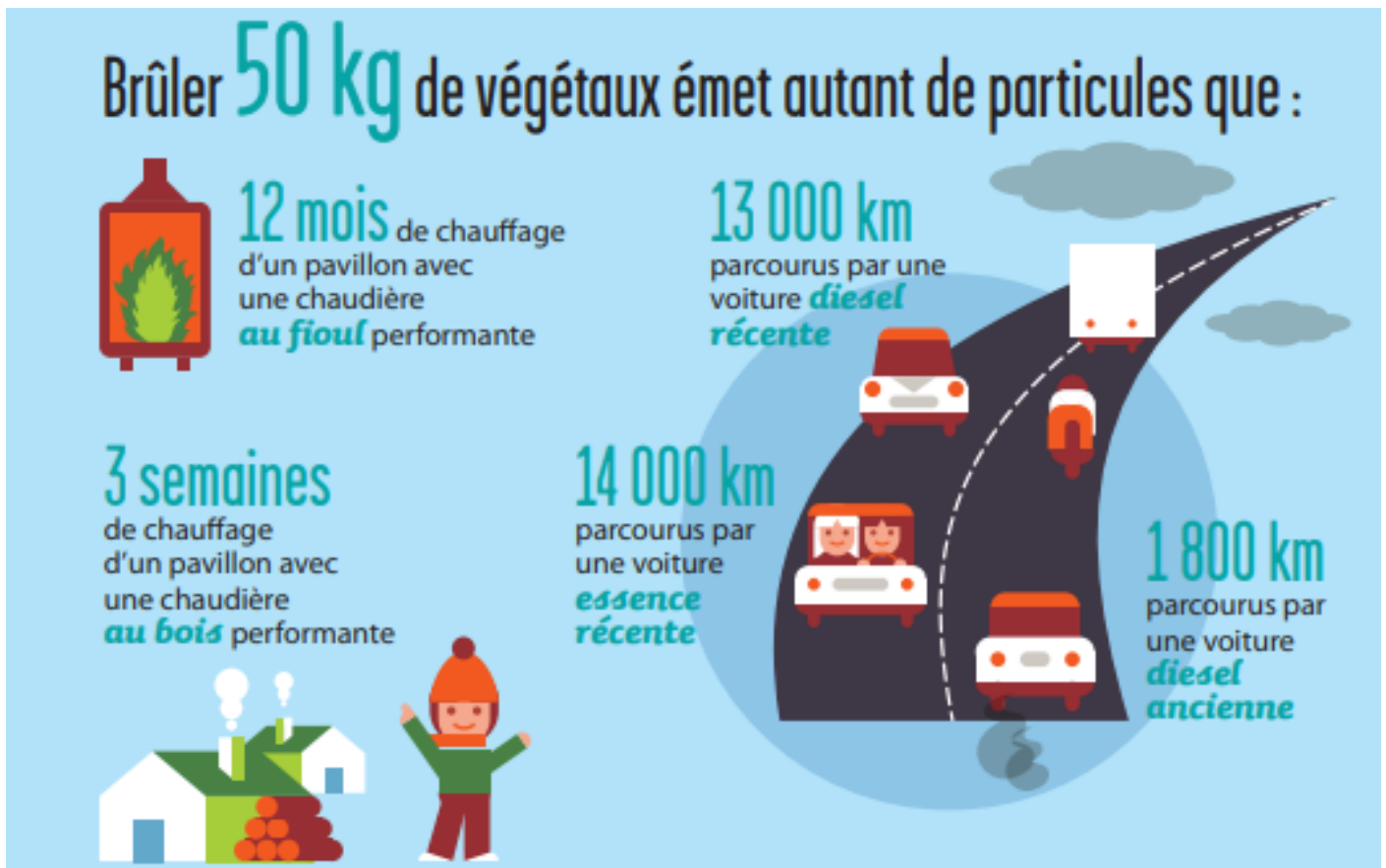
- Samedis : 12, 26 à 18h
- Mercredi : 15 à 11h
- Dimanche : 20 à 10h30

## Le brûlage des déchets verts à l'air libre, c'est interdit !

En France, on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers est brûlé à l'air libre.

Largement pratiquée, cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes toxiques pour l'homme et néfaste pour l'environnement.

Ne brûlez pas vos déchets, valorisez les : mulching, paillage, composte etc, il existe des solutions.



## Bruits de voisinage

(arrêté du Préfet de la Manche du 27 mars 1997)

Il existe des horaires pour exécuter des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

### Les jours ouvrables :

de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30

### Les samedis :

de 9h à 12h et de 15 à 19h

### Les dimanches et jours fériés :

de 10h à 12h



### Nouveau

Ce nouvel outil est dédié aux services petite enfance et jeunesse, y compris la cantine scolaire pour l'école des bords de Sienne. Vous y trouverez également le programme des actions Ados de l'été, du centre aéré....

Avant d'entreprendre vos travaux, vous devez vérifier qu'ils ne sont pas sujet à demande d'autorisation. Les règles concernant l'urbanisme varient également en fonction de l'endroit où se situe le projet dans la commune.

Par ailleurs, même si pour certains types de projets, une formalité d'urbanisme n'est pas nécessaire, les travaux doivent malgré tout respecter le code de l'urbanisme.

### Quelles autorisations, pour quels travaux ?

#### TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

#### TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

#### GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

#### PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

#### VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 40 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

PORTAIL **DP**

#### CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

#### DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

## Extraits du Conseil Municipal

L'intégralité du compte-rendu est disponible sur le site [www.gavraysursienne.fr](http://www.gavraysursienne.fr), rubrique : municipalité

### REUNION DU 30 MAI

#### **D20230602. CONTRAT DE GERANCE DU SERVICE ASSAINISSEMENT : ASSISTANCE MAÎTRISE OUVRAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de gérance du service d'assainissement de la commune déléguée de Gavray arrive à échéance le 31 mars 2024 ; par conséquent il convient de renouveler le contrat. Compte tenu des modalités administratives réglementaires il est préférable de se faire assister pour un bureau d'études. Un contact a été pris avec la société NTE qui avait déjà travaillé avec la commune en 2013 pour le contrat en cours. La prestation pour un suivi complet de la procédure est estimée à 5 700 € TTC.

La prestation comprend : la réunion démarrage (calage du planning et collecte des données), la réalisation du rapport sur le choix du mode de gestion et présentation, la préparation des procès-verbaux et des délibérations tout au long de la procédure, la rédaction du dossier de consultation des entreprises, l'assistance pendant la consultation, la participation à la commission d'ouverture et l'analyse des candidatures, les négociations et auditions des candidats, assistance pour la mise au point du contrat et la fin de la procédure. [...]

#### **D20230604. ASSAINISSEMENT RUE DU MOULIN A TAN**

Monsieur le Maire rappelle que le SDEAU50 envisage des travaux sur le réseau d'eau potable rue du Moulin à Tan et dans le cadre de ces travaux, il convient de réaliser en parallèle l'extension du réseau d'assainissement dans cette rue. M. LETELLIER, adjoint à l'assainissement, précise les modalités de réalisation de cette extension, qui concerne environ 15 habitations.

Comme expliqué lors du dernier conseil, il est proposé un devis du bureau d'études ARTELIA pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement rue du Moulin à Tan en parallèle des travaux de renouvellement d'eau potable menés par le SDEAU50. Ce dossier pourra être subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 40 %.

Le montant des honoraires pour cette mission s'élève à 10 690€ HT. [...]

#### **D20230605. PROJET DE LOTISSEMENT RUE DU VALJOIE**

M. le Maire, en l'absence du Cabinet Tecam, présente au conseil le projet de lotissement rue du Valjoie. Ce projet a été établi avec l'entreprise TECAM assurant la maîtrise d'œuvre de l'opération, et les commissions Urbanisme et Travaux.

Le projet prévoit 20 lots : 16 lots libres de 355 à 445 m<sup>2</sup> et 1 macro-lot de 4 logements sur une surface de 875 m<sup>2</sup>. [...]

### REUNION DU 9 JUIN

#### **ELECTIONS SENATORIALES - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS**

A la demande de Monsieur le Préfet, le conseil municipal s'est réuni pour désigner les délégués et leurs suppléants aux élections sénatoriales.

##### **Titulaires**

Sébastien LECOMTE  
Isabelle JACQUET  
Jacky BIDOT  
Linda LEBARGY  
Joseph LETELLIER  
Roselyne SABINE-PACARY  
Bernard HEBERT

##### **Suppléants**

Brigitte LAMY  
Michel CANU  
Agnès PAYSANT-DAMOUR  
Alexandre DELAMARCHE

**Prochain Conseil Municipal le 11 juillet 2023.**

**En cas d'URGENCE : Médecins : 15 (SAMU) - Dentistes : 02 33 06 03 09- Vétérinaires : 02 33 61 40 43**

**Médecin :** Dr Savary 02.33.61.79.80

**Pédicure podologue :** E. Dijoux 06.50.41.29.92

**Dentiste :** Dr. Fevre 02.33.61.40.33

**Psychologue :** C. Glissoux-Lecrosnier 06.08.92.25.72

**Réflexologie plantaire :** P. Drayton 06.83.43.92.87

**Infirmiers :** SCP Charuel - Laurent - Iziquel 02.33.51.06.02

Diers - Duplenne 02.33.51.06.53

**Kinésithérapeutes :** A. Sarrazin - O. Fréret - J-B Beaufile - C. Houteville 02.33.61.70.55

**Hypnothérapeute :** A-L. Dupuis 02.33.60.59.66

**Pharmacie de garde le dimanche :** 3237